



Dossier suivi par :

INSEE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tél :

Mél : contact-enquete-entree-vie-adulte@insee.fr

MADAME, MONSIEUR

Marseille, le 24 février 2022
N°2021_25995/DR13-SES/PDSF

Objet : Enquête statistique sur l'entrée dans la vie adulte

Vous faites partie d'un panel d'élèves tirés au hasard lors de votre entrée en 6^e en 2007 et dont le Ministère de l'Éducation Nationale a suivi le parcours scolaire à des fins d'études statistiques.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) s'intéresse à la suite de votre parcours à travers l'enquête statistique sur l'entrée dans la vie adulte.

Cette enquête statistique vise à étudier vos conditions de vie (logement, ressources...) et votre insertion professionnelle.

Reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, cette enquête est obligatoire. Votre participation est essentielle pour rendre compte de la diversité des situations.

Le questionnaire est accessible en ligne. Cela vous prendra moins de 10 minutes pour y répondre.

Merci de répondre au plus vite. Si vous ne répondez pas sur Internet, un enquêteur vous contactera pour réaliser l'enquête par téléphone.

Pour répondre, allez à l'adresse suivante

<http://enquete-entree-vie-adulte.insee.fr>

vous serez redirigé(e) vers un site sécurisé

Pour vous connecter, il vous faudra préciser l'identifiant et le mot de passe suivants :

Identifiant :

Mot de passe :

(merci de bien respecter les minuscules et les majuscules)

Je vous donne l'assurance que, comme la loi en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

En vous remerciant par avance pour votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice des Statistiques Démographiques et Sociales,



Christel Colin

ENQUÊTE ENTRÉE DANS LA VIE ADULTE

Pourquoi répondre ?

Cette enquête réalisée par l'Insee a pour objectif principal de mieux connaître vos conditions de vie (famille, logement, travail, revenus).

Les informations collectées servent en particulier à produire des statistiques pour étudier : l'insertion des jeunes sur le marché du travail (conditions d'emploi, métier, chômage) et l'évolution de leurs conditions de vie au fur et à mesure qu'ils entrent dans la vie adulte. Elles permettront également d'évaluer la capacité des formations à offrir des débouchés sur le marché du travail.

Pourquoi vous ?

Vous faites partie d'un panel de 35 000 élèves tirés au hasard lors de votre entrée en 6^e en 2007. Ce panel vise à représenter l'ensemble des 750 000 élèves de 6^e de l'année 2007 et à suivre leur devenir. Dorénavant, c'est l'Insee qui vous interrogera chaque année jusqu'en 2023 pour disposer de données précises sur le devenir des jeunes.

Le questionnaire est très court : une dizaine de minutes suffisent à le remplir.

Votre réponse est importante pour rendre compte de la diversité des situations et assurer la représentativité de l'ensemble des jeunes.

Même si votre situation ne change pas d'une année sur l'autre, même si vous pensez que votre parcours n'est pas intéressant ou trop atypique, votre participation, chaque année, est importante.

Vos réponses resteront confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Une première étude a été publiée et montre par exemple que huit ans après votre entrée en 6^e, vous êtes dans des situations différentes : 45% d'entre vous entamaient des études supérieures, 30% étaient scolarisés dans le secondaire et 25% avaient quitté, à titre définitif ou provisoire, l'école. Pour plus de résultats, vous pouvez consulter l'*Insee Première* n°1633 « A 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme », sur le site Internet de l'Insee (www.insee.fr).

Comment répondre ?

Répondez par internet en vous connectant sur <http://enquete-entree-vie-adulte.insee.fr> à l'aide de l'identifiant et du mot de passe indiqués sur la lettre. Vous serez redirigé(e) vers un site sécurisé.

Vous pourrez si besoin vous interrompre et reprendre le questionnaire là où vous l'aurez laissé. Une fois celui-ci terminé, pensez à le valider. Vous ne pourrez plus le modifier.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'enquête ?

Vous pouvez joindre le responsable de l'enquête au numéro de téléphone ou à l'adresse de courriel précisés en entête de cette lettre ou consulter le site de l'enquête : <http://enquete-entree-vie-adulte.insee.fr>

Pour toute demande d'information statistique, vous pouvez :

Consulter le site internet de l'Insee : www.insee.fr

Déposer un courriel sur ce site (en cliquant sur « Nous contacter »)

Téléphoner à Insee contact :

09 72 72 40 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h heures de métropole (prix d'un appel local)

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° **2022A021EC** du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année **2022** - Arrêté en date du 03/11/2021.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête, soit jusqu'en décembre 2028. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 2 ans après la confection du fichier final, soit jusqu'en décembre 2025.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse contact-rgpd@insee.fr.

Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'économie et des finances à l'adresse le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.